

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS et matériel de puériculture de l'AFAE

Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement intérieur de la manifestation.

Article 1 : Cette bourse est réservée aux adhérents de l'AFAE à jour de cotisation. Pour être enregistrée et validée, toute demande d'inscription doit être impérativement complète et accompagnée des pièces à fournir. Les dossiers complets sont à adresser à :

AFAE - 16, Boulevard Abel Cornaton - 91290 ARPAJON

Article 2 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon déroulement ou la moralité de la manifestation (aucune indemnisation ne pourra être réclamée).

Article 3 : En cas de désistement, les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

Article 4 : Les objets, marchandises, collections exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables notamment en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Articles 5 : Les exposants particuliers s'engagent à ne vendre que des objets personnels usagés et ne peuvent participer qu'à deux manifestations de même nature par an.

Article 6 : Les stands de produits alimentaires sont exclusivement réservés aux organisateurs.

Article 7 : L'installation des exposants a lieu salle Olympes de Gouges de 9h00 à 10h00. Les emplacements non occupés seront réattribués à d'autres exposants. La vérification des adhésions (10 € pour 2019) et la location des tables de 1,80 m à 1 € sera faite sur place.

Article 8 : La vente est ouverte de 10h00 à 17h00. Tous les exposants devront libérer leur emplacement à 18h00. Aucun déchet ne devra rester sur place.

ATTESTATION - INSCRIPTION

BOURSE AUX JOUETS et matériel de puériculture de L'AFAE

se déroulant le 1^{er} décembre 2019 Salle Olympes de Gouges – 91180 St Germain les Arpajon

EXPOSANT PARTICULIER

Je soussigné(e),

Nom : Prénom
Né(e) le à Ville : Département :
Adresse :
CP Ville
Tél. Email :@.....
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
 - ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
 - non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- et la copie recto-verso de ma pièce d'identité. A retourner avant le 23 novembre 2019 à l'AFAE.

La vérification des adhésions (10 € pour 2019) et la location des tables de 1,80 m à 1 € sera faite sur place.

Fait à le Signature

Seuls les dossiers accompagnés d'une Copie Recto-Verso d'une Pièce D'identité ainsi que de cette Attestation dûment complétée seront pris en compte.